



COMMUNE MUNICIPALE DE SAUGE
2536 Plagne

Cimetière de Vauffelin – avis de désaffectation de tombes

En vertu de l'art. 19 de l'ordonnance de l'arrondissement de sépulture du 28 février 2022, le conseil municipal de Sauge publie la désaffectation des tombes nos 15 à 41 ainsi que 294 à 299 dans le secteur Sud – Ouest du cimetière de Vauffelin dès juillet 2025.

Le secteur précis ainsi que la liste nominative des tombes concernées seront affichés au cimetière et pourront également être obtenus à l'administration communale.

Nous prions les membres de la famille des défunts de bien vouloir procéder à l'évacuation des monuments, urnes ou autres objets de leur propriété. A l'expiration du délai de six mois dès la publication dans la feuille officielle d'avis du district de Courtelary, le conseil municipal fera évacuer l'ensemble des éléments encore sur place. Le contenu des urnes qui n'aurait pas été retiré jusque-là restera au cimetière et sera déposé dans une fosse prévue à cet effet.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du bureau municipal de Sauge au 032 358 20 25 ou à l'adresse courriel info@sauge-jb.ch.

Le conseil municipal de Sauge

Plagne, le 28 novembre 2024